

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

**CONSEIL EXECUTIF
CINQUIEM SESSION ORDINAIRE
23 JUIN - 3 JUILLET 2004
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

**EX.CL/96 (V)
Original : Anglais**

**RAPPORT INTERIMAIRE DU PRESIDENT SUR LA
CREATION DE BUREAUX REGIONAUX DE L'UNION
AFRICAINNE DANS LES CINQ REGIONS GEOGRAPHIQUES**

INTRODUCTION

1. Ce point a été proposé par la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste lors de la quatrième session ordinaire du Conseil exécutif qui s'est tenue du 12 au 16 mars 2004, à Addis-Abeba (ETHIOPIE).

2. Selon la proposition, les Bureaux régionaux dans les cinq régions géographiques devront être basés dans les Etats membres suivants : Afrique du Sud, Nigeria, la Grande Jamahiriya, Gabon et l'Ethiopie.

3. Par ailleurs, dans la note explicative sur la question, il a été indiqué que ces Bureaux régionaux faciliteraient le processus de communication parmi les régions du continent et renforceraient les relations d'ordre économique, social et politique entre les populations africaines. Ils contribueraient également à la coordination et à l'harmonisation des projets et programmes de l'Union africaine, et activeraient leur mise en œuvre et leur suivi, ce qui serait particulièrement utile dans les domaines des conflits et des différends sur le continent. L'harmonisation et le consensus dans les régions permettront à l'Union africaine de jouer un rôle plus efficace sur le continent grâce à une meilleure coordination par le biais des Bureaux régionaux.

DEBAT ET CONCLUSIONS

4. Au cours du débat sur ce point, les représentants des Etats membres se sont félicités de l'initiative de la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste qui a renforcé davantage l'unité continentale. Toutefois, de nombreuses questions ont été soulevées quant à la mise en œuvre de la proposition, questions qui doivent être examinées en profondeur avant qu'une décision finale soit prise.

5. En conséquence, le Conseil exécutif a pris note de la proposition et a demandé au Président de la Commission, aux termes de la décision EX.CL/Dec.91 (IV), d'effectuer une étude sur tous les aspects et implications de

la proposition et de soumettre un rapport au Conseil exécutif à sa prochaine session ordinaire en juillet 2004.

ACTION PRISE PAR LA COMMISSION

6. La Commission de l'Union africaine accepte le principe d'avoir les Bureaux régionaux dans chaque région à condition que les activités de ces Bureaux soient organisées de manière rationnelle pour être adaptées aux nouvelles missions de la Commission.

7. La proposition de la Commission concernant cette question contenue dans le rapport du Président sur les délégations permanentes de l'Union africaine selon laquelle il serait idéal que les Bureaux régionaux soient basés au même lieu que les CER ou très proche des Sièges des CER. Cela pourrait créer la synergie et faciliter la coordination, l'harmonisation et les relations étroites de travail entre l'Union africaine et les CER. Ces propositions ont été formulées avec la participation active des CER et d'autres partenaires à l'issue de longues consultations avec eux.

8. En conséquence, la Commission voudrait faire les propositions suivantes pour le lieu d'implantation des Bureaux régionaux de l'Union africaine, par ordre alphabétique des régions : pour l'Afrique centrale, Libreville (Gabon) serait un choix idéal pour le Siège de la Communauté des Etats de l'Afrique centrale (CEAC). Pour la région de l'Afrique de l'Est, la plupart des Etats membres sont membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique australe (COMESA), dont le siège est à Lusaka (Zambie). La Commission estime par conséquent qu'il est impérieux d'ouvrir un Bureau à Lusaka (Zambie). Pour la région de l'Afrique du Nord, la Communauté économique régionale est basée à Rabat (Maroc). La proposition d'ouvrir un Bureau à Syrte (Libye), dans la région et non loin du Maroc pourrait donc être appuyée. Quant au Bureau pour l'Afrique australe, la région doit choisir entre Gaborone, où se trouve le Siège de la SADC, Lilongwe (Malawi) où il existe déjà un Bureau de l'Union africaine, et Pretoria tel que proposé par la Grande jamahiriya. Pour l'Afrique de l'Ouest, la

proposition de la Grande Jamahiriya d'ouvrir le Bureau à Abuja s'accorde avec les propositions de la Commission étant donné que le Siège de la CEDEAO se trouve à Abuja (Nigeria).

9. Ainsi, la proposition de la Grande Jamahiriya va largement dans le sens des propositions de la Commission.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

10. Compte tenu de ce qui précède, la Commission recommande que la proposition de la Grande Jamahiriya soit examinée minutieusement avec celles que la Commission a faites au paragraphe 8 plus haut, à savoir :

- i. Région de l'Afrique centrale :** la proposition de la Grande Jamahiriya d'ouvrir un Bureau régional à Libreville (Gabon) doit être acceptée comme une excellente proposition étant donné que le Siège de la Communauté des Etats de l'Afrique centrale (CEAC) y est basé ;
- ii. Région de l'Afrique de l'Est :** la plupart des Etats membres de la région sont membres de la Communauté économique de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), dont le Siège est à Lusaka (Zambie). La Commission estime par conséquent qu'il est impérieux d'ouvrir un Bureau à Lusaka (Zambie) ;
- iii. Région de l'Afrique du Nord :** la Communauté économique régionale est basée à Rabat (Maroc). La proposition d'ouvrir un Bureau à Syrte (Libye) dans la région et non loin du Maroc pourrait être appuyée.
- iv. Région de l'Afrique australe :** Il conviendrait de demander à la région de se concerter pour recommander si le Bureau sera basé à Gaborone, où se trouve le Siège de la SADC, à Lilongwe (Malawi), où il existe déjà un Bureau de l'Union africaine ou à Pretoria comme proposé par la Grande jamahiriya.

- v. Région de l'Afrique de l'Ouest :** la proposition de la Grande Jamahiriya d'ouvrir le Bureau régional à Abuja s'accorde avec les propositions de la Commission étant donné que le Siège de la CEDAO est à Abuja (Nigeria).

2004

Progress report of the chairperson on the establishment of regional offices of the African Union in the Five Geographical Regions

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4525>

Downloaded from African Union Common Repository